



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.5**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24969- AU-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SÏGHÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME NATIONAL 'TRES HAUT DEBIT' SUR LA  
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE. - INFORMATION DU CONSEIL**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Direction AdministrativeRAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/01/13

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Odile BARBAT-BLANC

**Nomenclature** : 8.4 Aménagement du territoire**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME NATIONAL 'TRES HAUT DEBIT' SUR LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE. - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

Depuis de très nombreuses années, la Ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix développent l'installation du « très haut débit » sur leur territoire.

A cette fin, la Communauté du Pays d'Aix a attribué par délibération du Conseil Communautaire n° 2008.A076 en date du 26 août 2008, une délégation de service public permettant la mise en place du « très haut débit » à destination des zones d'activités économiques.

En juin 2010, de son côté, le Gouvernement lançait le Programme national «très haut débit», dont l'objectif est d'ouvrir l'accès de ce dispositif à l'ensemble du territoire français pour le plus grand nombre.

Afin de recenser les projets de déploiement pour les 5 années à venir, les opérateurs de télécommunications ont été appelés à faire connaître, jusqu'au 31 janvier 2011, leurs intentions d'investissement dans les réseaux à très haut débit. C'est le dispositif AMII (appel à manifestations d'intentions d'investissements).

Dans le cadre de l'AMII, la couverture de l'ensemble des habitants de la Commune d'Aix en Provence, hors zone d'activité, est assurée par France Telecom Orange sur fonds propres.

Aix-en-Provence est l'une des premières communes sur lesquelles s'opère ce déploiement et les travaux, notamment les études d'ingénierie, ont déjà démarré sur les quartiers couverts par la 1ère tranche de déploiement.

**Zones de déploiement et calendrier**

Les contours des 2 premières tranches sont définis et figurent sur le plan joint en annexe.

● **Première tranche** (en rouge)

Elle couvre le centre (hormis le centre historique) ainsi que l'est de la ville et concerne environ 24 000 logements.

Les études d'implantations sont réalisées et le positionnement des armoires de mutualisation est arrêté aux services techniques. Les travaux sont en cours et les premiers logements devraient pouvoir être raccordés courant 2013, dans les quartiers suivants :

- Saint Jérôme,
- Les Facultés,
- La Torse,
- Fontenaille (Villeneuve),
- Pont de Béraud.
- La Pinette,
- Rocher du Dragon
- Verte Colline,
- Beisson,
- Couronne Est,
- Les Minimes,
- Encagnane,
- Couronne Ouest,

● **Deuxième tranche** (en bleu)

Elle concerne les quartiers est de la ville et devrait couvrir environ 23 000 logements. Les études devraient commencer au deuxième semestre 2013 pour un démarrage des travaux début 2014. S'en suivront les études concernant le centre historique. Le positionnement des armoires de mutualisation sera spécifiquement étudié, compte tenu des contraintes urbanistiques liées au secteur sauvegardé, notamment au PSMV.

Les phases suivantes sont en cours d'études par la société Orange. A terme, soit dès 2017, l'ensemble de la commune sera accessible au haut débit, sauf imputabilité technique majeure.

**Caractéristiques du réseau**

Le déploiement des réseaux fibres se fait en utilisant les infrastructures de génie civil d'Orange existantes. Les seuls nouveaux ouvrages visibles sont les armoires de mutualisation sur lesquelles sont raccordés les logements (cf. schéma en p.j.). En matière de génie civil seul le raccordement de l'armoire de mutualisation à la chambre de tirage la plus proche nécessitera des travaux. Ces armoires sont positionnées de manière à limiter autant que faire se peut les travaux de génie civil, la distance entre les 2 ouvrages ne dépassant pas, en général, quelques mètres.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la mise en œuvre du Programme national de déploiement du «très haut débit» sur la commune d'Aix-en-Provence.

**2013.5 - MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME NATIONAL 'TRES HAUT DEBIT' SUR LA  
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE. - INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.**

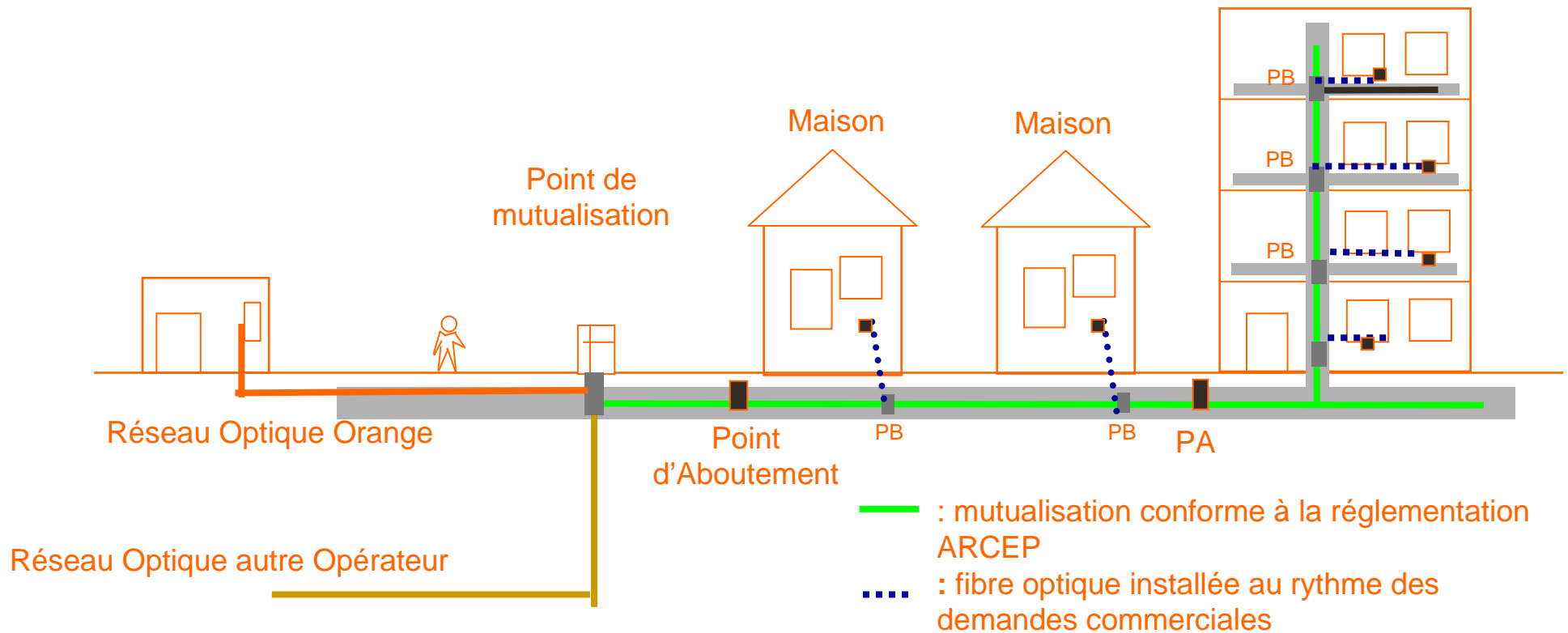
**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

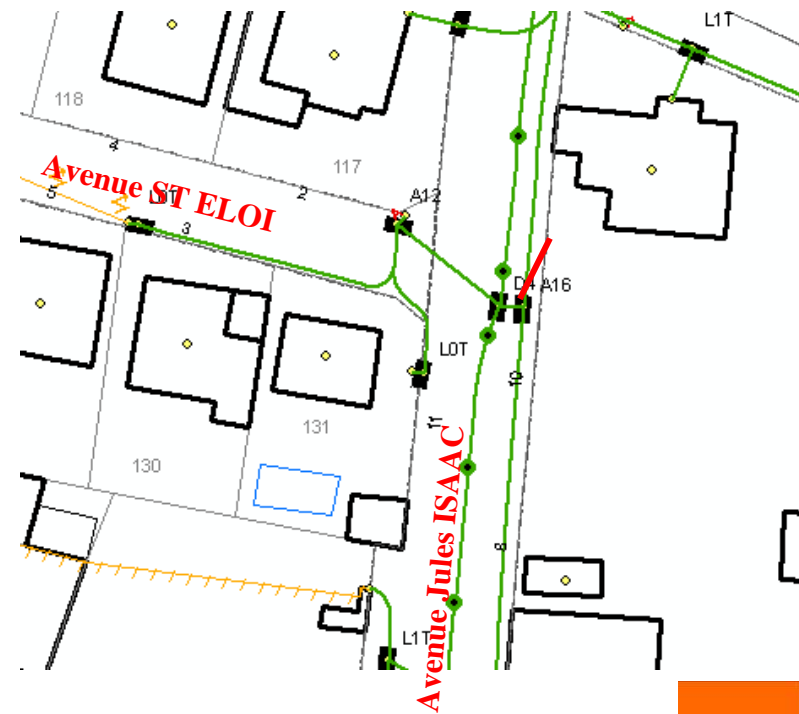
# le raccordement : comment cela va se passer ?



PMZ 02744

N°10 Avenue Jules ISAAC

0,50 mètres de GC à réaliser

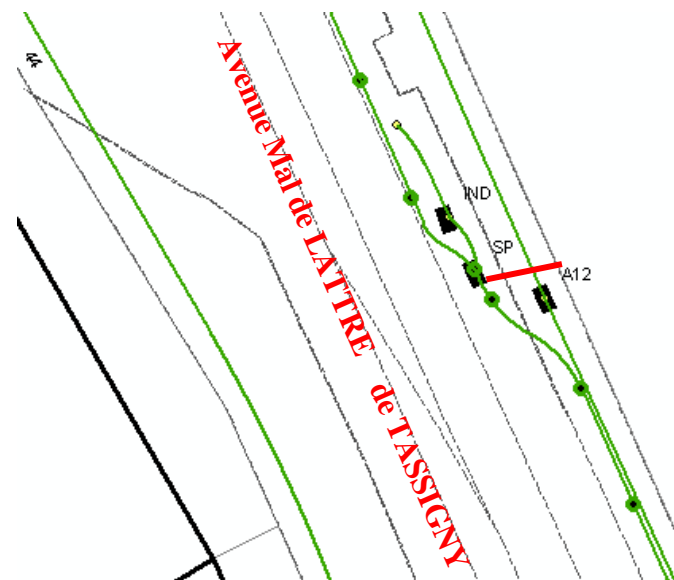




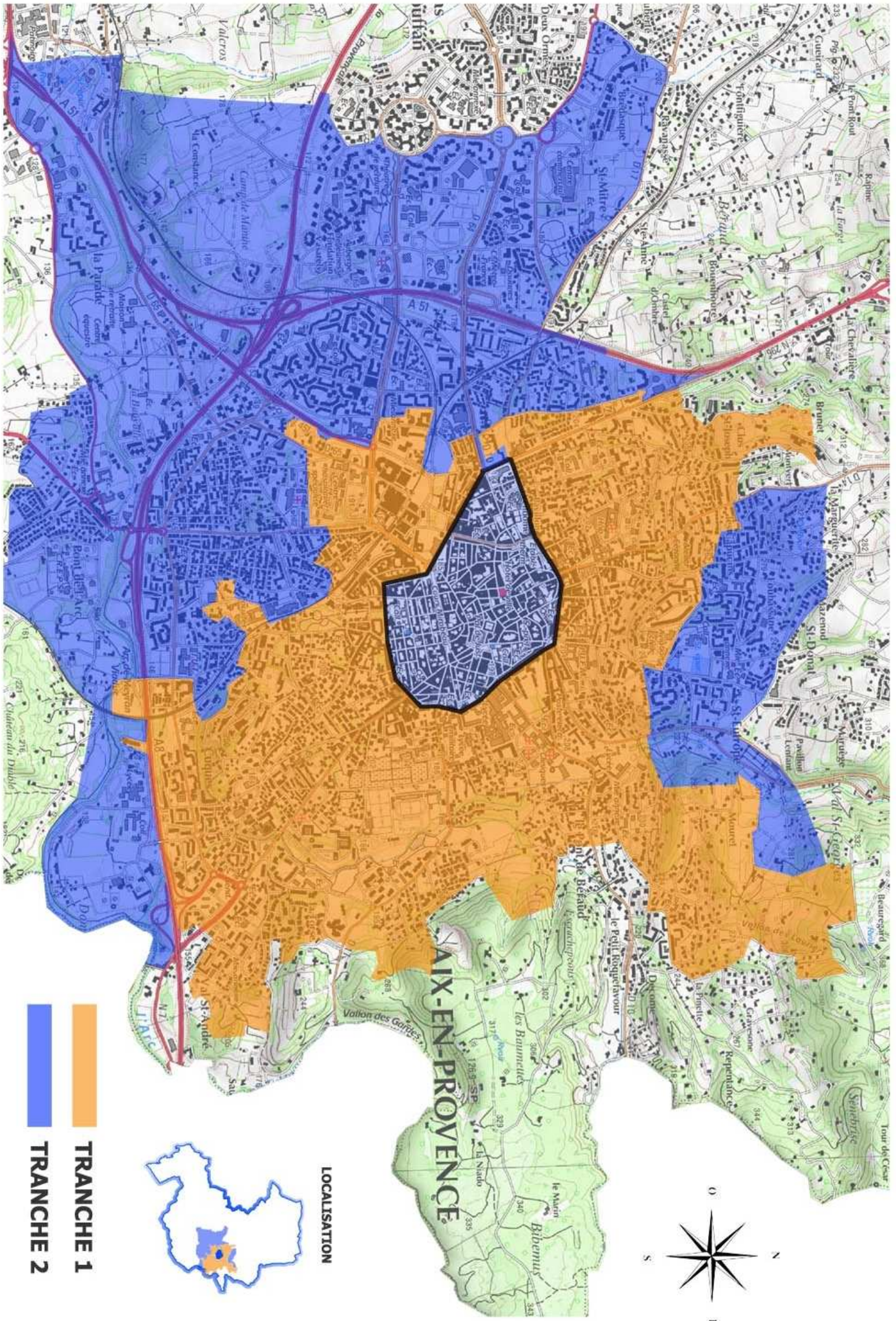
PMZ 02719

N°44 Avenue Maréchal de Lattre  
de Tassigny

4 mètres de GC à réaliser







- TRANCHE 1**
- TRANCHE 2**



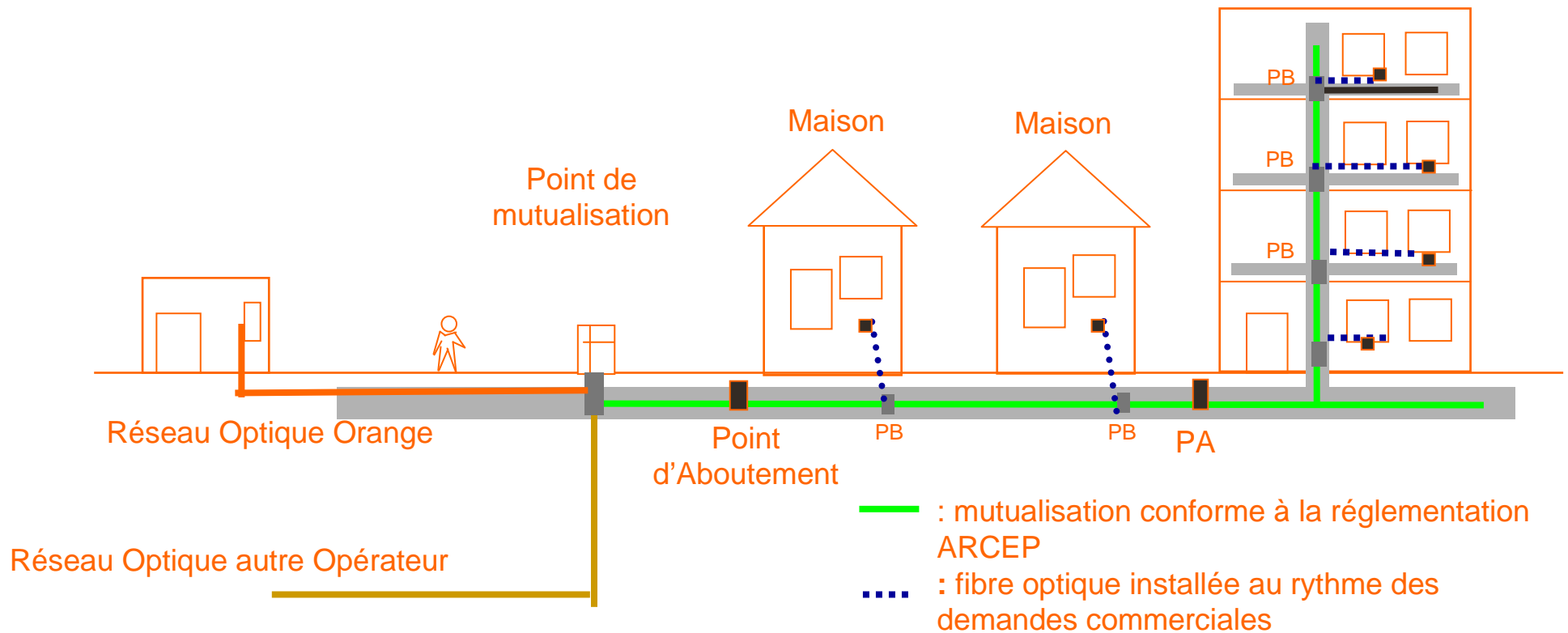
**LOCALISATION**

**AIX-EN-PROVENCE**





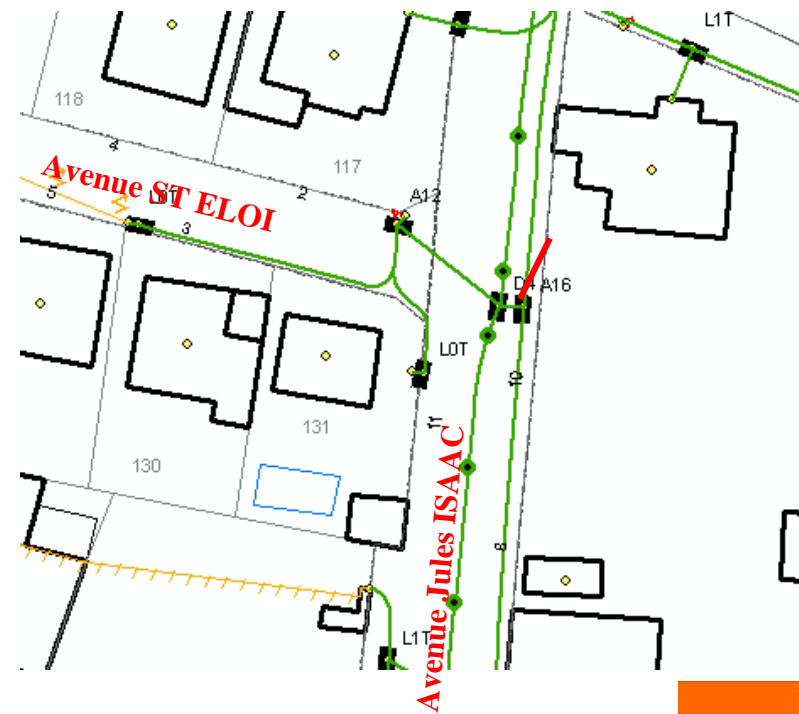
# le raccordement : comment cela va se passer ?



PMZ 02744

N°10 Avenue Jules ISAAC

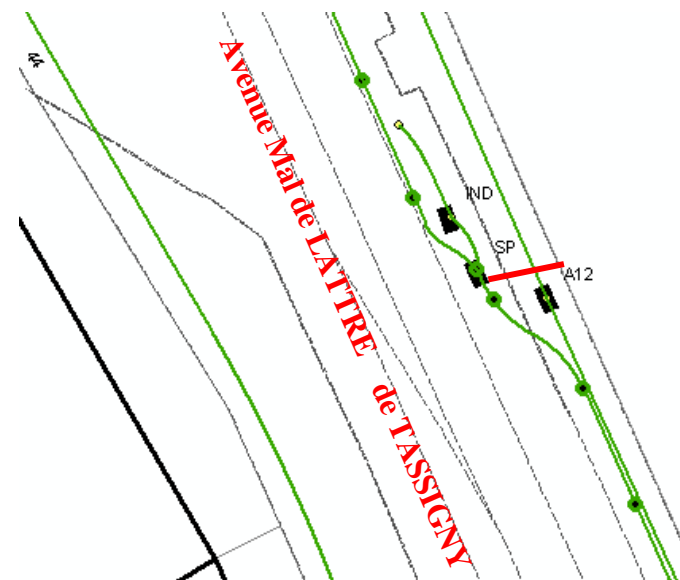
0,50 mètres de GC à réaliser



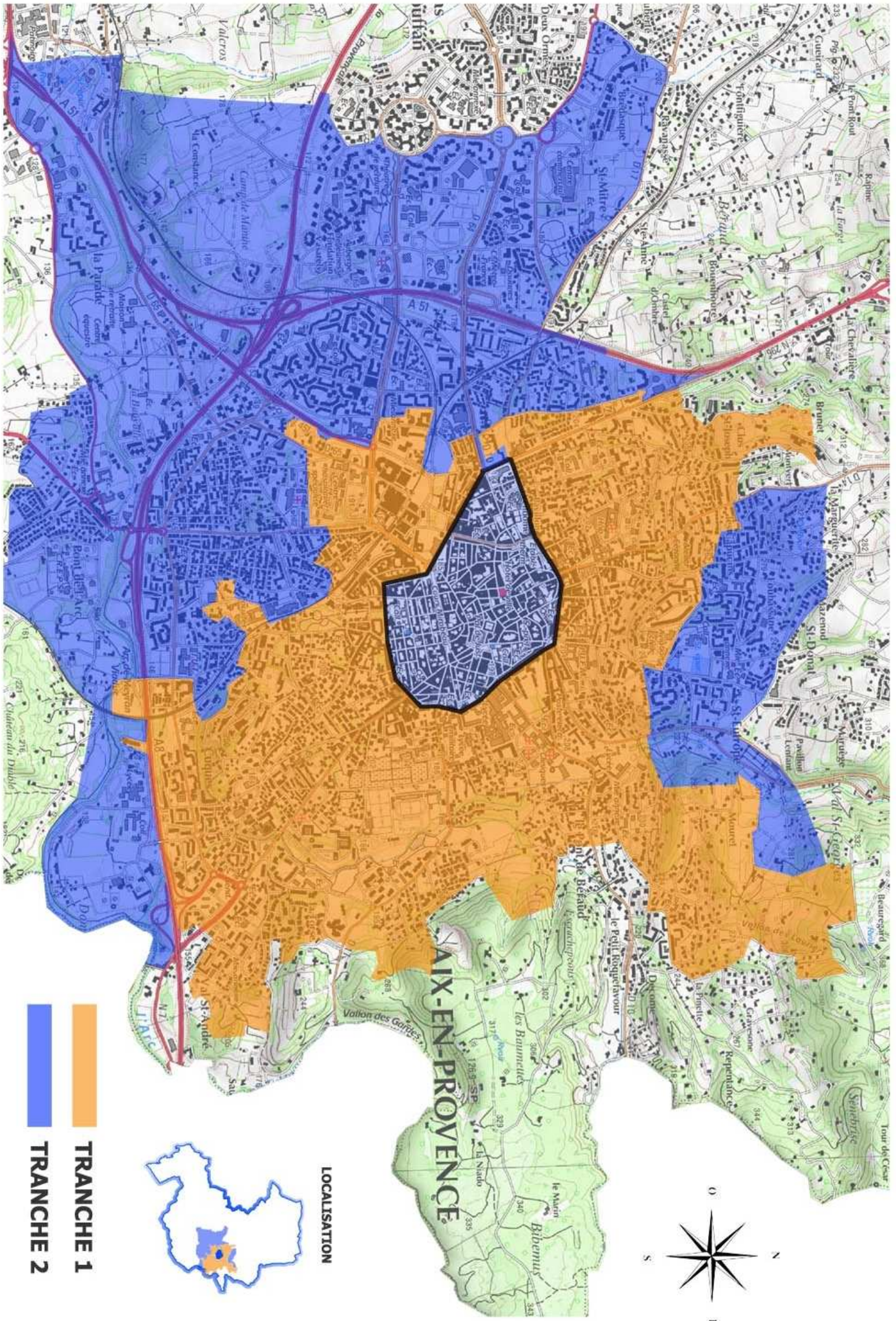
PMZ 02719

N°44 Avenue Maréchal de Lattre  
de Tassigny

4 mètres de GC à réaliser







- TRANCHE 1**
- TRANCHE 2**



**LOCALISATION**

**AIX-EN-PROVENCE**

